

Bilan Social 2011

Notice d'utilisation

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg.35.fr - E-mail : contact @cdg.35.fr

Saisir ses données par Internet

Description générale	2
Phase 1 : Connexion au système	2
a) Se connecter	2
b) Installation du « Client Citrix »	2
c) Se connecter et s'identifier.	4
d) Commencer à saisir	6
Phase 2. Saisie des données et réalisation de votre bilan social _	7
a) Saisie agent par agent	7
b) Saisie agrégée	9
Phase 3. Vérification des données, sauvegardes, envoi au CDG_	12
a) Accéder à votre bilan social, vérifiez vos données	13
b) Enregistrer une copie pour la consulter hors-ligne	13
c) Envoyer le Bilan Social au CDG	13
Annexe 1. Saisie agent par agent, données « collectivités »	14
Annexe 2. Saisie agent par agent, données « agents »	18

Description générale

Le Bilan social 2011 est accessible directement *via* Internet. Cette solution présente de nombreux avantages : **sécurité** de vos données (elles sont enregistrées au fur et à mesure que vous les saisissez : plus de risque de perte), respect de la **confidentialité** des informations saisies (système de mot de passe), **simplicité** (un navigateur Internet suffit). Par ailleurs, vous pouvez à tout moment interrompre la saisie des informations (y compris en cours de saisie) et la reprendre par la suite (y compris d'un autre poste).

La procédure à suivre est très simple et très rapide. Toutefois vous devez suivre pas à pas cette notice car toutes les étapes sont importantes.

En cas de doute ou de problème, n'hésitez pas à contacter le **service Mobilité Emploi Compétences** du CDG35 :

Par téléphone : 02.99.23.40.67 Ou par mail : celine.seguier@cdg35.fr

La réalisation du bilan social se déroule en trois phases :

Phase 1. Connexion au système

Phase 2. Saisie des données et réalisation de votre bilan social

Phase 3. Envoi des données au Centre de gestion

Phase 1 : Connexion au système

La saisie des données s'effectue au moyen d'un simple navigateur Internet (de préférence via Internet Explorer). Afin de garantir un haut niveau de sécurité et de confidentialité, vous devez d'abord installer sur votre poste un programme appelé « Client Citrix ». La procédure est simple, sûre, et sans danger (ce programme est exempt de tout virus).

<u>NB</u>: Si vous ne parveniez pas à la mener à son terme cette installation, contactez alors votre service informatique qui paramètrera votre navigateur.

Cette phase étape se déroule en trois temps :

a) Se connecter

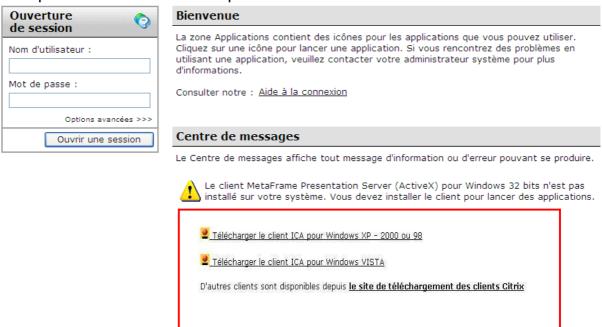
Pour réaliser l'enquête Bilan Social 2011, vous devez tout d'abord vous connecter à l'adresse suivante :

https://client.ds-services.fr/cdg

b) Installation du « Client Citrix »

Lors de la première connexion (et cette fois-ci seulement), on vous proposera d'installer le « Client Citrix ». Cette étape est un **préalable indispensable** pour pouvoir faire votre Bilan Social. La procédure détaillée ci-dessous peut varier légèrement en fonction de votre navigateur ou de votre système d'exploitation.

Commencez par cliquer sur le lien « **Télécharger le client ICA** » qui correspond à votre poste de travail informatique.

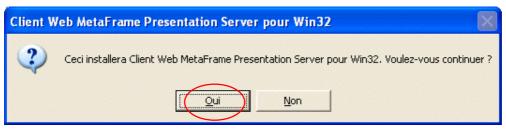


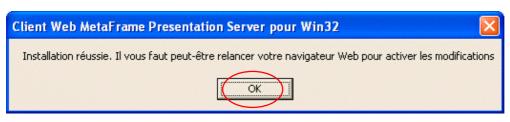
Cliquez ensuite sur « **Exécuter** » (ou ouvrir selon les navigateurs) une première fois pour télécharger le fichier,

Puis à nouveau sur « Exécuter » pour installer le client

Cliquez ensuite sur « Oui » pour accepter l'installation et encore sur « OK » pour accepter le contrat de licence et finaliser l'installation.







Fermez votre navigateur et revenez à l'adresse indiquée au<u>a</u>) de la phase 1. Vous pouvez maintenant vous connecter.

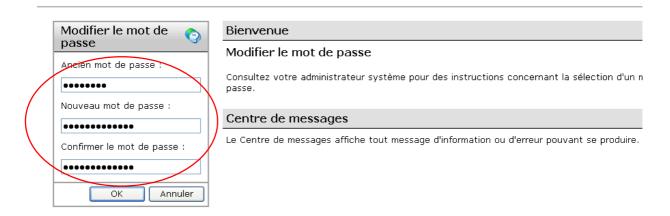
En cas de difficultés, vérifiez si votre problème est recensé dans l'Aide à la connexion.

c) Se connecter et s'identifier.

Saisissez maintenant le nom d'utilisateur et le mot de passe qui vous ont été fournis par votre CDG, puis cliquer sur « Ouvrir une session ».



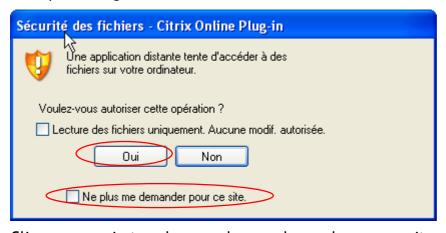
A l'issue de cette étape, il vous est demandé de **changer le mot de passe** qui vous a été attribué par le CDG35 et de le confirmer. Ceci vous garantit que les données que vous saisissez resteront confidentielles et vous permet de choisir un mot de passe simple à retenir. Ce mot de passe doit se composer d'au moins <u>8 caractères</u>. Notez-le soigneusement, car vous êtes désormais le seul à le connaître. En cas de perte, contactez le CDG35 qui vous en attribuera un nouveau.



Il vous sera alors demandé quel niveau d'accès est donné au serveur. Cliquer sur « **Plein accès** » de manière à pouvoir sauvegarder votre bilan social sur votre disque dur. Cliquer ensuite sur « **Ne plus me demander** ». Cette opération est sans danger et il se peut que vous soyez amené à la refaire.



Vous pouvez également avoir cette fenêtre :



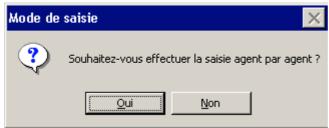
Cliquez sur oui et cochez ne plus me demande pour ce site.

d) Commencer à saisir

Dans la fenêtre « Applications », commencez par cliquer sur l'icône « Accès au Bilan Social 2011 ».



Un message va s'afficher et vous faites votre choix :



Vous allez commencer à saisir vos données. Deux possibilités vous sont offertes :

- la saisie agent par agent (page 7), accessible en cliquant sur Oui

Le mode de saisie « **agent par agent** » est recommandé pour les collectivités ayant un **nombre total d'agents inférieur à 30**

- la saisie agrégée (page 10) de vos informations en cliquant sur Non

Vous accédez alors à **l'interface principale**, qui vous est présentée ci-dessous. Vérifiez que les données préremplies permettent d'identifier votre collectivité (dans le cas contraire, contactez le CDG35). Vous pouvez désormais accéder à votre bilan social.

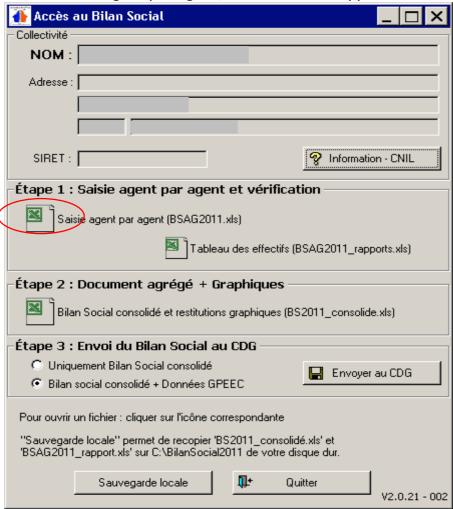
L'interface principale vous permet de :

- saisir vos données agent par agent et vérifier votre saisie (encadré « étape 1 » de l'interface),
- saisir vos données globalement, accéder à votre bilan social consolidé et à vos graphiques (encadré « étape 2 ») et
- transférer les données au CDG35 (« étape 3 »). Pour accéder à ces fonctionnalités, il suffit de cliquer sur l'icône correspondante.

Phase 2. Saisie des données et réalisation de votre bilan social

a) Saisie agent par agent

Pour la saisie agent par agent, l'écran suivant apparaît :



Il suffit de cliquer sur « Saisie agent par agent (BSAG2011.xls) », pour accéder à l'interface suivante :



Elle vous permet, dans l'ordre :

< Précédent

Terminer

Annuler

- 1. De saisir les informations relatives à votre collectivité (bouton «Saisir les informations de la collectivité»). Il s'agit des données permettant d'identifier votre collectivité (adresse, contact, effectifs...) ainsi que celles relatives à votre budget. Reportez-vous à <u>l'annexe 1</u> (page 15) de ce manuel pour visualiser ces données. Pour enregistrer vos modifications, vous devrez aller jusqu'au dernier écran.
- 2. De saisir les données relatives à vos agents (bouton «Nouvel Agent » ou bouton « Modifier l'agent »). Si votre bilan social a été pré rempli par le CDG35, des agents figurent déjà dans la liste. Pour accéder aux données d'un agent, sélectionnez-le dans la liste et cliquez sur « Modifier l'agent ». Vous pouvez également supprimer un agent qui n'est plus présent dans vos effectifs ou ajouter un agent en cliquant sur les boutons correspondants. Reportez-vous à <u>l'annexe 2</u> (page19) pour visualiser les données que vous avez à saisir.

Il est indispensable de valider l'ensemble des données agent par agent (cf : dernier écran de saisie en annexe 2 - page 22) pour pouvoir passer à l'étape 3 « Création du fichier Bilan Social consolidé »

Bilan Social 2011 - Collectivités Territoriales

Informations relatives à la collectivité

Saisir les informations de la collectivité

Liste des agents (Titulaires, stagiaires, non-titulaires, emplois non-permanents):

MARTIN Evelyne 01/01/1968 v

THOMAS Prancis 01/01/1967

Modifier l'agent Supprimer l'agent O1/01/1967

CNIL Les données à caractère individuel saisies sur les agents resteront dans votre collectivité.

Production des fichiers

Création du fichier Bilan Social consolidé (et du tableau des effectifs)

Le "Tableau des effectifs" sera recréé automatiquement lors du "création du fichier bilan social consolidé".

Création du tableau des effectifs

Pour plus d'informations sur cet écran, cliquer sur le bouton Aide Aide Quitter

Cette validation est symbolisée par un « v » dans la liste des agents :

<u>NB</u>: A tout moment vous pouvez contrôler les données que vous avez déjà saisies. Il vous suffit pour cela de cliquer sur « **Création du tableau des effectifs** ». Veillez à l'effectuer une fois votre saisie terminée.

Le bouton « aide » vous permet d'accéder à un document d'aide personnalisé.

Une fois la « **Création du fichier Bilan Social consolidé** » effectuée, vos données sont prêtes à être consultées, sauvegardées et envoyées au CDG35 (données agrégées du bilan social, données GPEEC). Vous pouvez cliquer sur « quitter » et revenir à l'interface principale pour passer à l'étape d'envoi du Bilan Social au CDG.

Lorsque votre saisie est terminée, cliquez sur « Création du fichier Bilan Social consolidé (+ Tableau des effectifs) »

Vous passez alors à l'étape 3.

b) Saisie agrégée

Vous pouvez également choisir de remplir votre Bilan social de manière agrégée en accédant à un questionnaire classique (similaire à celui de la DGCL : la saisie est

identique). Cliquez pour cela sur l'icône « Bilan social consolidé et restitutions graphiques (BS2011_consolide.xls) » que vous trouverez dans l'encadré « étape 2. Document agrégé + graphiques ».

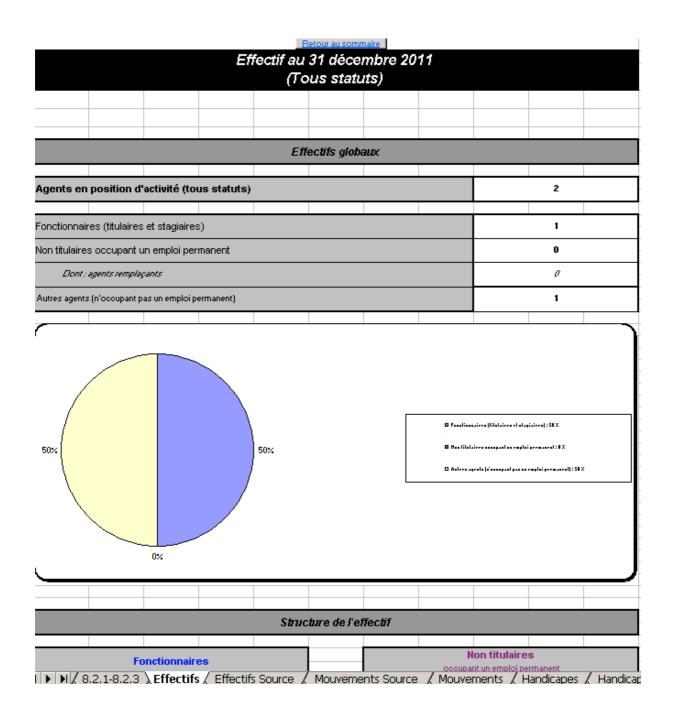
Vous accédez directement à un questionnaire de type Excel (même s'il n'est pas nécessaire de disposer de ce logiciel). Une barre de menu supplémentaire vous permet de naviguer facilement dans celui-ci (fonctions « précédent » et « suivant », retour au sommaire...).

Commencer par vous rendre sur la page sommaire. Celle-ci constitue un point d'entrée à partir duquel vous pouvez vous rendre directement vers l'un des indicateurs en cliquant sur son bouton « Saisir » ou vers une fiche explicative en cliquant sur « Explications ». Cette page présente aussi un récapitulatif des contrôles de cohérence par page.

			PRESENTE AU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE SUR L'ETAT DE VITE, L'ETABLISSEMENT, LE SERVICE, LE GROUPE DE SERVICES AU 31 DECEMBRE 2011	
Version 1.			structure de ce module de saisie, n'utiliser en aucun cas la n 'Couper'. Utilisez à la place la fonction 'Copier'	
	La colonne	récapitulative su	r les contrôles de cohérence n'a de signification que si tous les indicateurs sont saisis	û
			I - EFFECTIFS	
Saisir		IND General	Informations complémentaires pour l'exploitation statistique du rapport	Manque
			1.1 - Fonctionnaires	
Saisir	Explications	IND 1.1.1	Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent rémunéré au 31/12/2011	Ok
Saisir	Explications	IND 1.1.2	Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent à temps complet au 31/12/2011 par sexe, cadre d'emplois et selon la quotité de temps de travail	Ok
Saisir	Explications	IND 1.1.3	Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un temps partiel de droit, sur autorisation ou d'une C.P.A.	Ok
			1.2 - Non-titulaires	
Saisir	Explications	IND 1.2.1	Effectifs des agents non-titulaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2011 par référence aux cadres d'emplois et au type de recrutement	0k
Saisir	Explications	IND 1.2.2	Nombre d'agents non-titulaires au 31/12/2011 occupant un emploi permanent à temps complet par sexe, cadre d'emplois et selon la quotité de temps de travail	
Saisir	Explications	IND 1.2.3	Nombre d'agents non-titulaires bénéficiaires d'un temps partiel de droit, sur autorisation ou d'une C.P.A.	Ok
			1.3 - Autres personnels	
Saisir		IND 1.3.1	Autres personnels non titulaires sur emploi non permanent	Ok
Saisir	Explications	IND 1.3.2	Recours à du personnel temporaire	
			1.4 - Agents selon les positions statutaires particulières	
Saisir	Explications	IND 1.4.1 IND 1.4.2 IND 1.4.3 IND 1.4.4	Nombre d'agents originaires de la collectivité Nombre d'agents originaires d'une autre structure Nombre d'agents originaires d'une autre structure mis à disposition Fonctionnaires pris en charge par le CDG ou le CNFPT (articles 53 et 97)	
			1.5 - Mouvements de personnel	
Saisir	Explications	IND 1.5.1	Départs dans l'année 2011	

Vous pouvez interrompre votre saisie à tout moment et y revenir en sauvegardant vos données dès que vous quitter l'application.

A l'issue de votre saisie, vous pouvez accéder à une synthèse graphique des données que vous avez saisies. Cliquez pour cela sur la page « sommaire », puis le bouton « voir » du chapitre « Première synthèse des résultats - restitutions ». Notez que ces graphiques ne sont pertinents qu'une fois l'ensemble du bilan social complété. Ils ne sont pas protégés, vous pouvez donc les modifier à votre guise.

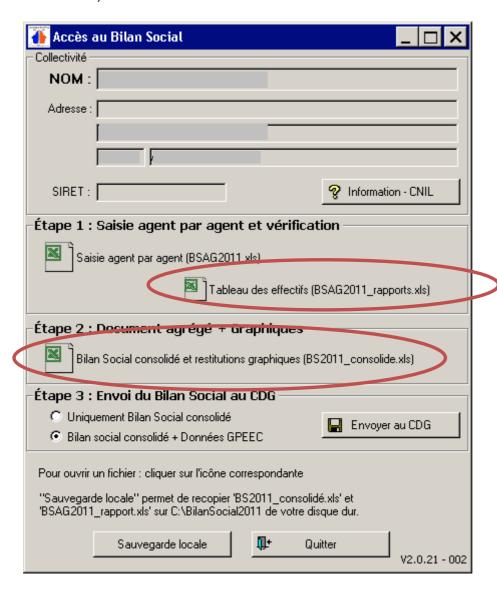


Phase 3. Vérification des données, sauvegardes, envoi au CDG

Au cours de cette étape, vous allez pouvoir :

- vérifier vos données (si vous avez saisi agent par agent),
- accéder à votre bilan social et à la synthèse graphique,
- réaliser une sauvegarde sur votre poste et, enfin,
- envoyer vos données au CDG

L'ensemble de ces opérations s'effectue à partir de l'interface principale (voir ci-dessous).



a) Accéder à votre bilan social, vérifiez vos données

A la fin de la saisie agent par agent, vous avez transféré les données dans un fichier appelé « **Bilan social consolidé** ». Vous pouvez y accéder en cliquant deux fois sur son icône. Un fichier Excel s'ouvre alors. Rendez-vous sur la page « sommaire » pour accéder aux différentes rubriques. Une synthèse graphique est disponible en cliquant sur le bouton « **voir** » du chapitre « Première synthèse des résultats - restitutions ». Ils ne sont pas protégés, vous pouvez donc les modifier à votre guise (ajout, suppression de feuilles...).

Vous pouvez également accéder à un tableau synthétique des effectifs en cliquant sur « Tableau des effectifs ». Ce tableau Excel vous permet de vérifier d'un seul coup d'œil que vous avez bien comptabilisé tous vos agents.

Une fois ces vérifications effectuées, vous pouvez passer au point suivant.

b) Enregistrer une copie sur votre ordinateur pour la consulter hors-ligne

Il vous est possible d'enregistrer sur votre disque dur une copie de sauvegarde de votre bilan social (y compris la synthèse graphique) et de votre liste des agents. Pour cela, il suffit de cliquer sur **Sauvegarde locale** (cette opération peut prendre deux à trois minutes).

Avant de passer à l'étape suivante, vérifiez bien que ceux-ci sont bien présents sur votre disque dur. En cas de problème, contactez votre service informatique ou le CDG35.

Cette vérification effectuée, vous pouvez passer à l'étape suivante.

c) Envoyer le Bilan Social au CDG

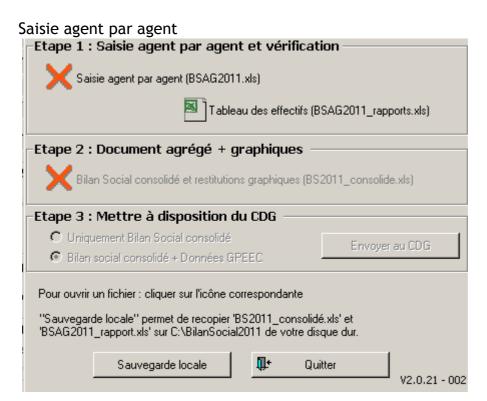
Cette étape est très simple et très rapide. Toutefois vous devez être sûr :

- d'avoir terminé votre saisie ;
- d'avoir enregistré sur votre poste (si vous le souhaitez) des copies de sauvegarde de votre bilan.

En effet, cette opération effectuée, vous n'aurez plus accès à vos données en ligne (seul le tableau synthétique des effectifs reste accessible). Vous pouvez néanmoins contacter le CDG35 pour qu'il vous en fasse parvenir une copie.

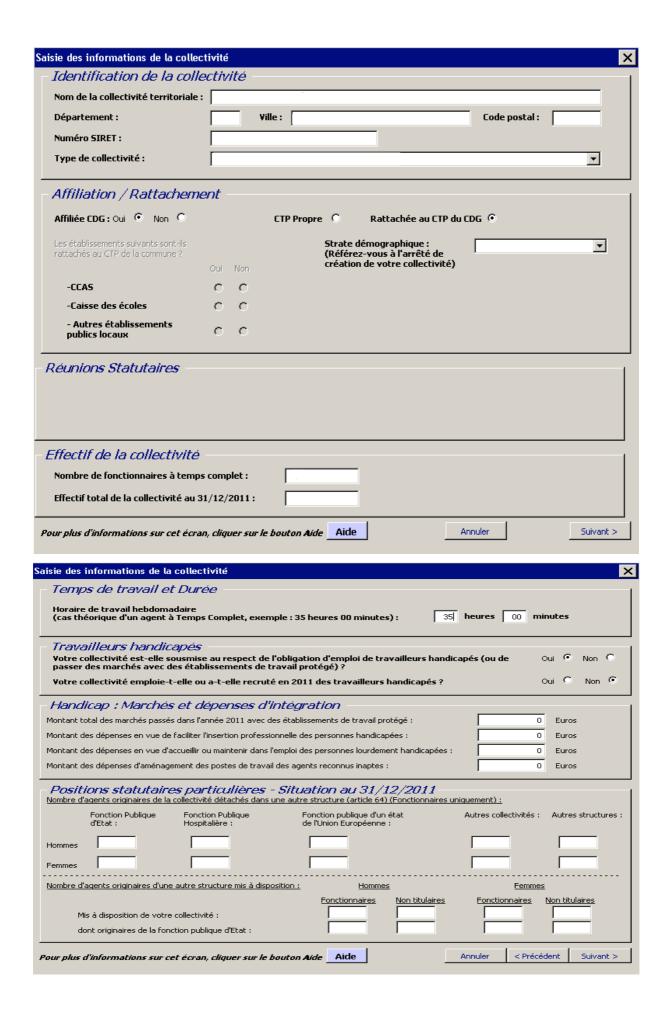
Pour envoyer vos données au CDG35 vous devez tout d'abord choisir le type de données à envoyer. Reportez vous pour cela aux instructions de votre CDG. Cliquez ensuite sur « Envoyer au CDG », vous signalez par cette action que votre bilan social est achevé.

Désormais, l'interface principale ressemble à ceci. Les croix rouges indiquent que les données ont été transmises au CDG et ne sont plus accessibles (contrairement au Tableau des effectifs).





Annexe 1. Saisie agent par agent, données « collectivités »



_	nations de la collectivité	•				
Assurance	es chômage - Budg	iet de fonctionnemer	nt - Dépens	ses de pe	rsonnel	
Cotisations à l'UN'	EDIC (pour les collectivités qui	y cotisent) - Montant versé en 201	1:	0 Euros	- Nbre d'allocata	piras :
					Norte a allocati	JII C3 . 1
Allocations chôma	age versées directement aux bo	énéficiaires <u>Fonctionn</u>	naires	0 Euros	- Nbre d'allocata	aires: 0
		Non Titula		0 Euros		0
·		collectivité (compte administratif 20	011):	0 Euros		
Dépenses de pers	sonnel:			0 Euros		
Coûts de i	formation					
	ı CNFPT au titre de la cotisation	obligatoire :		0 Euros		
Montant versé au	ı CNFPT au delà de la cotisation	obligatoire (formations payantes)	:	0 Euros		
	ıx autres organismes :			0 Euros		
rais de déplacem	nent à la charge de la collectivit	é:		0 Euros		
	ns sociales		Iotisations versée	ac à un comité in	ptercollectivités .	
ubventions versi	ées au comité d'oeuvres sociale		(ou à un autre or			0 Euros
restations servie	es directement par la collectivite	é: - Chèques vacances: - f	Nbre de bénéficiai	ires: 0	- Montant :	0 Euros
		- Restauration :				0 Euros
		- Aide à la famille :				0 Euros
		- Subventions pour séjours d'é	enfants:			0 Euros
		- Prestations pour enfant han	dicapé :	0		0 Euros
		- Autres :		0		0 Euros
ubventions aux i	mutuelles :	0 Euros - 1	Taux de subventio	on : 0	%	
ur pius d'intori	mations sur cet écran, cliq	uer sur le bouton Aide Aide		Annu	uler < Précéden	suivant >
	<i>mations sur cet écran, clig</i> nations de la collectivité	_		Annu	uler < Précéden	st Suivant >
ie des inforn	nations de la collectivité	_		Annu	uler < Précéden	st Suivant >
ie des inform	nations de la collectivité	_			uler < Précéden	
ie des inform	nations de la collectivité 77 Programme annuel d'actions d	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	85-603)		'	
ie des inform	nations de la collectivité 2 77 Programme annuel d'actions c Rapport annuel sur l'évolution	le prévention (Art.44 du décret n°	85-603)) du décret n° 85-		Oul C Non C	En cours C
ie des inform Préventio	nations de la collectivité 2/7 Programme annuel d'actions d Rapport annuel sur l'évolution Rapport du médecin de préve	le prévention (Art.44 du décret n° 1 des risques professionnels (Art.40	85-603)) du décret n° 85-	-603)	Oul C Non C	En cours C
ie des inform Préventio	nations de la collectivité 277 Programme annuel d'actions d Rapport annuel sur l'évolution Rapport du médecin de préve Fiches des risques profession	le prévention (Art.44 du décret n° n des risques professionnels (Art.40 ntion (Art.26 du décret n° 85-603)	85-603) 0 du décret n° 85- 1 1 du décret n° 8	-603) 35-603)	Oui C Non © Oui C Non ©	En cours C En cours C En cours C En cours C
ie des inforn Préventio OCUMENTS :	nations de la collectivité D/7 Programme annuel d'actions d Rapport annuel sur l'évolution Rapport du médecin de préve Fiches des risques professions Document unique de l'évaluat	le prévention (Art.44 du décret n° n des risques professionnels (Art.40 ntion (Art.26 du décret n° 85-603) nels établies par le médecin (Art.14 ion des risques professionnels (déc	85-603) 0 du décret n° 85- 1-1 du décret n° 8 1-1 du décret n° 2001-1016	-603) 35-603) 5) gents de la	Oui C Non C	En cours C
ie des inform Préventio OCUMENTS : OMBRE D'AGEN	nations de la collectivité Programme annuel d'actions d Rapport annuel sur l'évolution Rapport du médecin de préve Fiches des risques profession Document unique de l'évaluat	le prévention (Art.44 du décret n° 1 des risques professionnels (Art.40 ntion (Art.26 du décret n° 85-603) nels établies par le médecin (Art.14 ion des risques professionnels (déc	85-603) 0 du décret n° 85- 1 1.1 du décret n° 8 1.1 du décret n° 2001-1016	-603) 35-603) 5)	Oui C Non C	En cours C
ie des inform Préventio OCUMENTS : OMBRE D'AGEN gents chargés d	nations de la collectivité Programme annuel d'actions de Rapport annuel sur l'évolution Rapport du médecin de préve Fiches des risques professions Document unique de l'évaluat TS AFFECTES A LA PREVENTIO de la mise en oeuvre des action	le prévention (Art.44 du décret n° 1 des risques professionnels (Art.40 ntion (Art.26 du décret n° 85-603) nels établies par le médecin (Art.14 ion des risques professionnels (déc N: s de prévention dans la collectivité	85-603) 0 du décret n° 85- 1.1 du décret n° 8 1.1 du decret n° 8 1.1 d	-603) 35-603) 5) gents de la	Oui C Non C	En cours C
ie des inform Préventio OCUMENTS : OMBRE D'AGEN' gents chargés d	nations de la collectivité (7) Programme annuel d'actions d' Rapport annuel sur l'évolution Rapport du médecin de préve Fiches des risques professions Document unique de l'évaluat TS AFFECTES A LA PREVENTIO de la mise en oeuvre des action des fonctions d'inspection en hy	le prévention (Art.44 du décret n° 1 des risques professionnels (Art.40 ntion (Art.26 du décret n° 85-603) nels établies par le médecin (Art.14 ion des risques professionnels (déc	85-603) 0 du décret n° 85- 1.1 du décret n° 8 1.1 du decret n° 8 1.1 d	-603) 35-603) 5) gents de la	Oui C Non C	En cours C
ie des inform Préventio OCUMENTS: OMBRE D'AGENT gents chargés d gents chargés d iédecins de prév	Programme annuel d'actions de la collectivité (1/7) Programme annuel d'actions de Rapport annuel sur l'évolution Rapport du médecin de préve Fiches des risques professions Document unique de l'évaluat TS AFFECTES A LA PREVENTION de la mise en oeuvre des action des fonctions d'inspection en hyperation (anis affectées à la prévention (anis affectées à la prévention (anis affectées à la prévention (anis appropriement)	le prévention (Art.44 du décret n° 1 des risques professionnels (Art.40 ntion (Art.26 du décret n° 85-603) nels établies par le médecin (Art.14 ion des risques professionnels (déc N: s de prévention dans la collectivité	85-603) 0 du décret n° 85- 1.1 du décret n° 8 1.1 d	-603) 35-603) 5) gents de la	Oui C Non C	En cours C
Prévention	Programme annuel d'actions de la collectivité (1/7) Programme annuel d'actions de Rapport annuel sur l'évolution Rapport du médecin de préve Fiches des risques professions Document unique de l'évaluat TS AFFECTES A LA PREVENTION de la mise en oeuvre des action des fonctions d'inspection en hyperation (anis affectées à la prévention (anis affectées à la prévention (anis affectées à la prévention (anis appropriement)	le prévention (Art.44 du décret n° i des risques professionnels (Art.40 ntion (Art.26 du décret n° 85-603) nels établies par le médecin (Art.14 ion des risques professionnels (décons de prévention dans la collectivité rgiène et sécurité dans la collectivité	85-603) 0 du décret n° 85- 1.1 du décret n° 8 1.1 d	-603) 35-603) 5) gents de la	Oui C Non C	En cours C
Prévention Prévention Prévention Prévention Prévention Prévention Prévention Prévention Prévention	nations de la collectivité (7) Programme annuel d'actions d' Rapport annuel sur l'évolution Rapport du médecin de préve Fiches des risques professions Document unique de l'évaluat TS AFFECTES A LA PREVENTIO de la mise en oeuvre des action les fonctions d'inspection en hy vention s affectées à la prévention (ani)	le prévention (Art.44 du décret n° i des risques professionnels (Art.40 ntion (Art.26 du décret n° 85-603) nels établies par le médecin (Art.14 ion des risques professionnels (décons de prévention dans la collectivité rgiène et sécurité dans la collectivitimateurs, formateurs prévention, co	85-603) 0 du décret n° 85- 1.1 du décret n° 8 1.1 d	-603) 35-603) 3) gents de la collectivité	Oul C Non C Agents du CDG	En cours C En cours C En cours C En cours C Autres Structures
OMBRE D'AGENT gents chargés d gents chargés d gents chargés d lédecins de prév utres personnes n prévention,	Programme annuel d'actions de la collectivité (1/7) Programme annuel d'actions de Rapport annuel sur l'évolution Rapport du médecin de préve Fiches des risques professions Document unique de l'évaluat TS AFFECTES A LA PREVENTION de la mise en oeuvre des action des fonctions d'inspection en hyperation (anis affectées à la prévention (anis affectées à la prévention (anis affectées à la prévention (anis appropriement)	le prévention (Art.44 du décret n° i des risques professionnels (Art.40 ntion (Art.26 du décret n° 85-603) nels établies par le médecin (Art.14 ion des risques professionnels (décons de prévention dans la collectivité rgiène et sécurité dans la collectivitimateurs, formateurs prévention, co	85-603) 0 du décret n° 85- 1.1 du décret n° 8 1.1 d	-603) 35-603) 35-603) gents de la collectivité	Oui C Non C Agents du CDG	En cours C
OMBRE D'AGENT OFFICE OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE PERSONNES OF	Programme annuel d'actions de Rapport annuel sur l'évolution Rapport du médecin de préve Fiches des risques professions Document unique de l'évaluat TS AFFECTES A LA PREVENTIO de la mise en oeuvre des action des fonctions d'inspection en hyvention s'affectées à la prévention (ani) AUTRES ACTIONS DE PREVEN	le prévention (Art.44 du décret n° i des risques professionnels (Art.40 ntion (Art.26 du décret n° 85-603) nels établies par le médecin (Art.14 ion des risques professionnels (décons de prévention dans la collectivité rgiène et sécurité dans la collectivitimateurs, formateurs prévention, co	85-603) 0 du décret n° 85- 1.1 du décret n° 8 1.1 d	-603) 35-603) 35-603) gents de la collectivité	Oui C Non © Oui C Non © Oui C Non © Oui C Non © Agents du CDG	En cours C En cours C En cours C En cours C Autres Structures
Prévention obligat	Programme annuel d'actions de Rapport annuel sur l'évolution Rapport du médecin de préve Fiches des risques professions Document unique de l'évaluat TS AFFECTES A LA PREVENTIO de la mise en oeuvre des action des fonctions d'inspection en hyvention s'affectées à la prévention (ani) AUTRES ACTIONS DE PREVEN	le prévention (Art.44 du décret n° i des risques professionnels (Art.40 ntion (Art.26 du décret n° 85-603) nels établies par le médecin (Art.14 ion des risques professionnels (décons de prévention dans la collectivité rgiène et sécurité dans la collectivitimateurs, formateurs prévention, continue en oeuvre des actions de préventies en oeuvre des actions de préventies des securits de préventies en oeuvre des actions de préventies des securits de préventies de la coultre de l	85-603) 0 du décret n° 85- 1.1 du décret n° 8 1.1 d	-603) 35-603) 35-603) gents de la collectivité	Oui C Non C Agents du CDG Montant en euros (arrondi à euro supérieur)	En cours C En cours C En cours C En cours C Autres Structures
Prévention Prévention Prévention Prévention Prévention Prévention Prévention de prévention prévention obligation dans le formation dans le	Programme annuel d'actions de Rapport annuel sur l'évolution Rapport du médecin de préve Fiches des risques professions Document unique de l'évaluat TS AFFECTES A LA PREVENTION de la mise en oeuvre des action des fonctions d'inspection en hyvention (anis) AUTRES ACTIONS DE PREVEN doire des agents chargés de la recipie des membres du comité d'he cadre des habilitations (incente	le prévention (Art.44 du décret n° i des risques professionnels (Art.40 ntion (Art.26 du décret n° 85-603) nels établies par le médecin (Art.14 ion des risques professionnels (décons): s de prévention dans la collectivité rgiène et sécurité dans la collectivitimateurs, formateurs prévention, control de l'article de	85-603) 0 du décret n° 85- 1.1 du décret n° 8 1.1 d	-603) 35-603) 35-603) gents de la collectivité	Oui C Non C Agents du CDG Montant en euros (arrondi à leuro supérieur)	En cours C En cours C En cours C En cours C Autres Structures
Prévention Prévention Prévention Prévention Prévention Prévention Prévention de la comme d	Programme annuel d'actions de Rapport annuel sur l'évolution Rapport du médecin de préve Fiches des risques professions Document unique de l'évaluat TS AFFECTES A LA PREVENTION de la mise en oeuvre des action des fonctions d'inspection en hyperation (anic) AUTRES ACTIONS DE PREVENTION DE PREVENTION (anic) des agents chargés de la recoire des membres du comité d'ite cadre des habilitations (incentes aux interventions en matière des actions des aux interventions en matière des actions des aux interventions en matière des actions des actions des aux interventions en matière des actions des	le prévention (Art.44 du décret n° n des risques professionnels (Art.40 ntion (Art.26 du décret n° 85-603) nels établies par le médecin (Art.14 ion des risques professionnels (décons) et se prévention dans la collectivité rgiène et sécurité dans la collectivitimateurs, formateurs prévention, control de la collectivité dies en oeuvre des actions de préventigiène et sécurité dies, secourisme,) et de prévention et de sécurité	85-603) I du décret n° 85- I du décret n° 86- I du décret n° 86	-603) 35-603) i) gents de la Collectivité	Oui C Non C Agents du CDG Montant en suros (arrondi à leuro supérieur) 0	En cours C En cours C En cours C En cours C Autres Structures
Prévention Prévention Prévention Prévention Prévention Prévention Prévention de prévention prévention obligat Promation obligat Promation dans le	Programme annuel d'actions de Rapport annuel sur l'évolution Rapport du médecin de préve Fiches des risques professions Document unique de l'évaluat TS AFFECTES A LA PREVENTION de la mise en oeuvre des action des fonctions d'inspection en hyvention (anis) AUTRES ACTIONS DE PREVEN doire des agents chargés de la recipie des membres du comité d'he cadre des habilitations (incente	le prévention (Art.44 du décret n° i des risques professionnels (Art.40 ntion (Art.26 du décret n° 85-603) nels établies par le médecin (Art.14 ion des risques professionnels (décons): s de prévention dans la collectivité rgiène et sécurité dans la collectivitimateurs, formateurs prévention, control de l'article de	85-603) 0 du décret n° 85- 1.1 du décret n° 8 1.1 d	-603) 35-603) 35-603) gents de la collectivité	Oui C Non C Agents du CDG Montant en euros (arrondi à euro supérieur) 0 0 0	En cours C En cours C En cours C En cours C Autres Structures
Prévention Prévention Prévention Prévention Prévention Prévention Prévention de prévention de prévention obligate formation dans le prévention de la prévention d	Programme annuel d'actions de Rapport annuel sur l'évolution Rapport du médecin de préve Fiches des risques professions Document unique de l'évaluat TS AFFECTES A LA PREVENTION de la mise en oeuvre des action des fonctions d'inspection en hyperation (anic) AUTRES ACTIONS DE PREVENTION DE PREVENTION (anic) des agents chargés de la recoire des membres du comité d'ite cadre des habilitations (incentes aux interventions en matière des actions des aux interventions en matière des actions des aux interventions en matière des actions des actions des aux interventions en matière des actions des	le prévention (Art.44 du décret n° i des risques professionnels (Art.40 ntion (Art.26 du décret n° 85-603) nels établies par le médecin (Art.14 ion des risques professionnels (décons): s de prévention dans la collectivité rgiène et sécurité dans la collectivitimateurs, formateurs prévention, control de l'article de	85-603) I du décret n° 85- I du décret n° 86- I du décret n° 86	-603) 35-603) i) gents de la Collectivité	Oui C Non C Agents du CDG Montant en euros (arrondi à euro supérieur) 0 0 0	En cours C En cours C En cours C En cours C Autres Structures
COMBRE D'AGENT Gents chargés d Agents chargés	Programme annuel d'actions de Rapport annuel sur l'évolution Rapport du médecin de préve Fiches des risques professions Document unique de l'évaluat TS AFFECTES A LA PREVENTION de la mise en oeuvre des action des fonctions d'inspection en hyperation (anic) AUTRES ACTIONS DE PREVENTION DE PREVENTION (anic) des agents chargés de la recoire des membres du comité d'ite cadre des habilitations (incentes aux interventions en matière des actions des aux interventions en matière des actions des aux interventions en matière des actions des actions des aux interventions en matière des actions des	le prévention (Art.44 du décret n° n des risques professionnels (Art.40 ntion (Art.26 du décret n° 85-603) nels établies par le médecin (Art.14 ion des risques professionnels (décons) et se prévention dans la collectivité rgiène et sécurité dans la collectivitimateurs, formateurs prévention, control de la collectivité dies en oeuvre des actions de préventigiène et sécurité dies, secourisme,) et de prévention et de sécurité	85-603) I du décret n° 85- I du décret n° 86- I du décret n° 86	-603) 35-603) i) gents de la Collectivité	Oui C Non © Agents du CDG Montant en euros (arrondi à euro supérieur) 0 0 0 0	En cours C En cours C En cours C En cours C Autres Structures
COMBRE D'AGENT Gents chargés d Agents chargés	Programme annuel d'actions de Rapport annuel sur l'évolution Rapport du médecin de préve Fiches des risques professions Document unique de l'évaluat TS AFFECTES A LA PREVENTION de la mise en oeuvre des action des fonctions d'inspection en hyperation (anic) AUTRES ACTIONS DE PREVENTION DE PREVENTION (anic) des agents chargés de la recoire des membres du comité d'ite cadre des habilitations (incentes aux interventions en matière des actions des aux interventions en matière des actions des aux interventions en matière des actions des actions des aux interventions en matière des actions des	le prévention (Art.44 du décret n° n des risques professionnels (Art.40 ntion (Art.26 du décret n° 85-603) nels établies par le médecin (Art.14 ion des risques professionnels (décons) et se prévention dans la collectivité rgiène et sécurité dans la collectivitimateurs, formateurs prévention, control de la collectivité dies en oeuvre des actions de préventigiène et sécurité dies, secourisme,) et de prévention et de sécurité	85-603) I du décret n° 85- I du décret n° 86- I du décret n° 86	-603) 35-603) i) gents de la Collectivité	Oui C Non © Agents du CDG Montant en euros (arrondi à euro supérieur) 0 0 0 0	En cours C En cours C En cours C En cours C Autres Structures
OMBRE D'AGENT gents chargés d gents chargés d gents chargés d lédecins de prévention, ORMATIONS ET ormation obligat ormation dans le épenses relative	Programme annuel d'actions de Rapport annuel sur l'évolution Rapport du médecin de préve Fiches des risques professions Document unique de l'évaluat TS AFFECTES A LA PREVENTION de la mise en oeuvre des action des fonctions d'inspection en hyperation (anic) AUTRES ACTIONS DE PREVENTION DE PREVENTION (anic) des agents chargés de la recoire des membres du comité d'ite cadre des habilitations (incentes aux interventions en matière des actions des aux interventions en matière des actions des aux interventions en matière des actions des actions des aux interventions en matière des actions des	le prévention (Art.44 du décret n° n des risques professionnels (Art.40 ntion (Art.26 du décret n° 85-603) nels établies par le médecin (Art.14 ion des risques professionnels (décons) et se prévention dans la collectivité rgiène et sécurité dans la collectivitimateurs, formateurs prévention, control de la collectivité dies en oeuvre des actions de préventigiène et sécurité dies, secourisme,) et de prévention et de sécurité	85-603) I du décret n° 85- I du décret n° 86- I du décret n° 86	-603) 35-603) i) gents de la Collectivité	Oui C Non © Agents du CDG Montant en euros (arrondi à euro supérieur) 0 0 0 0	En cours C En cours C En cours C En cours C Autres Structures
COMBRE D'AGENT Gents chargés d Agents chargés	Programme annuel d'actions de Rapport annuel sur l'évolution Rapport du médecin de préve Fiches des risques professions Document unique de l'évaluat TS AFFECTES A LA PREVENTION de la mise en oeuvre des action des fonctions d'inspection en hyperation (anic) AUTRES ACTIONS DE PREVENTION DE PREVENTION (anic) des agents chargés de la recoire des membres du comité d'ite cadre des habilitations (incentes aux interventions en matière des actions des aux interventions en matière des actions des aux interventions en matière des actions des actions des aux interventions en matière des actions des	le prévention (Art.44 du décret n° n des risques professionnels (Art.40 ntion (Art.26 du décret n° 85-603) nels établies par le médecin (Art.14 ion des risques professionnels (décons) et se prévention dans la collectivité rgiène et sécurité dans la collectivitimateurs, formateurs prévention, control de la collectivité dies en oeuvre des actions de préventigiène et sécurité dies, secourisme,) et de prévention et de sécurité	85-603) I du décret n° 85- I du décret n° 86- I du décret n° 86	-603) 35-603) i) gents de la Collectivité	Oui C Non © Agents du CDG Montant en euros (arrondi à euro supérieur) 0 0 0 0	En cours C En cours C En cours C En cours C Autres Structures

Rémunérations –						
		Montant total des rémunérations	Dont primes et indemnités au titre	Dont autres primes et indemnités	Dont NBI	Dont primes et indemnités
- - - - - - - -		annuelles brutes	de l'article 111	(art. 88 hors frais)		(dont heures suppl.
-onctionnaires Non Titulaires sur emplois perm	anents					
Assistants maternels	j					
Assistants familiaux						
Autres agents sur emplois non- (y compris collaborateurs de c						
Logements de for						
Jombre de logements de fonct	ion	- pour nécessité	absolue de service :		- pour utilité de servi	ce:
<i>Conflits du travai</i> . Nombre de journées de grève			national	local	local et national	non précisé, autre
iombre de journées de greve	sur mot a orare	; - en 2011 :	Hadonal	local local	local of Hadional	non prociso, addres
		- en 2010 :				
ournées d'autorisations spécia olume du contingent global d'I Jeures de décharges d'activité	neures d'autori	sations spéciales d'ab	sence calculé en appli	cation de l'article 14 c		
ournées d'absence pour form iombre de protocoles d'accorc	s (avec seuil co	accordées aux foncti omplémentaire)	onnaires :	ales :		
lournées d'absence pour form. Nombre de protocoles d'accorc	s (avec seuil co	accordées aux foncti omplémentaire)	onnaires :	ales :		cédent Suivant
lournées d'absence pour form Nombre de protocoles d'accord	s (avec seuil co	accordées aux foncti omplémentaire)	onnaires :	ares :		
ournées d'absence pour form dombre de protocoles d'accord ur plus d'informations sur je des informations de	s (avec seuil co r cet écran, co la collectivi	accordées aux foncti omplémentaire) <i>diguer sur le bouto</i> té	onnaires : n Aide Aide			
ournées d'absence pour form lombre de protocoles d'accord ur plus d'informations sur le des informations de	s (avec seuil co r cet écran, co la collectivi	accordées aux foncti omplémentaire) <i>diguer sur le bouto</i> té	onnaires : n Aide Aide	ent .		
ournées d'absence pour form ombre de protocoles d'accord ur plus d'informations sur e des informations de Coordonnées de la	s (avec seuil co r cet écran, co la collectivi	accordées aux foncti omplémentaire) <i>diguer sur le bouto</i> té	onnaires : n Aide Aide	ent .	Annuler < Pré	
ournées d'absence pour form ombre de protocoles d'accord our plus d'informations sur le des informations de Coordonnées de la	s (avec seuil co r cet écran, co la collectivi	accordées aux foncti omplémentaire) <i>diguer sur le bouto</i> té	onnaires : n Aide Aide	<i>ent</i> Hora	Annuler < Pré	cédent Suivant
ournées d'absence pour formomer de protocoles d'accord ur plus d'informations sur le des informations de Coordonnées de la Prénom :	s (avec seuil co r cet écran, co la collectivi	accordées aux foncti omplémentaire) <i>diguer sur le bouto</i> té	onnaires : n Aide Aide	<i>ent</i> Horal	Annuler < Pré ires de présence — :	cédent Suivant Après-midi Après-midi
ournées d'absence pour form lombre de protocoles d'accord ur plus d'informations sur le des informations de Coordonnées de la Nom : Prénom :	s (avec seuil co r cet écran, co la collectivi	accordées aux foncti omplémentaire) <i>diguer sur le bouto</i> té	onnaires : n Aide Aide	<i>ent</i> Hora Lundi Mardi	Annuler < Pré ires de présence :	cédent Suivant Après-midi Après-midi Après-midi
ournées d'absence pour form ombre de protocoles d'accord ur plus d'informations sur le des informations de Coordonnées de la Nom : Prénom : Fonction :	s (avec seuil co r cet écran, co la collectivi	accordées aux foncti omplémentaire) <i>diguer sur le bouto</i> té	onnaires : n Aide Aide	ent Hora Lundi Mardi Mercri Jeudi	Annuler < Pré ires de présence — :	cédent Suivant Après-midi Après-midi Après-midi Après-midi Après-midi
ournées d'absence pour form. lombre de protocoles d'accord ur plus d'informations sur le des informations de Coordonnées de la Nom: Prénom: Fonction: Numéro de téléphone:	s (avec seuil co r cet écran, co la collectivi	accordées aux foncti omplémentaire) <i>diguer sur le bouto</i> té	onnaires : n Aide Aide	ent Horai Lundi Mardi Mercr	Annuler < Pré ires de présence — :	cédent Suivant Après-midi Après-midi Après-midi
ournées d'absence pour formonte de protocoles d'accordinations sur plus d'informations sur plus d'informations de Coordonnées de la com: Prénom: Fonction: Ruméro de téléphone: Ruméro de fax: Adresse Email:	s (avec seuil co r cet écran, co la collectivi	accordées aux foncti omplémentaire) <i>diguer sur le bouto</i> té	onnaires : n Aide Aide	Horai Lundi Mardi Mercri Jeudi Vendr	Annuler < Pré ires de présence — :	cédent Suivant Après-midi Après-midi Après-midi Après-midi Après-midi Après-midi
ournées d'absence pour form. Jombre de protocoles d'accord Le des informations sur Le des informations de Coordonnées de la	s (avec seuil co r cet écran, co la collectivi	accordées aux foncti omplémentaire) <i>diguer sur le bouto</i> té	onnaires : n Aide Aide	Horai Lundi Mardi Mercri Jeudi Vendr	Annuler < Pré ires de présence — :	cédent Suivant Après-midi Après-midi Après-midi Après-midi Après-midi Après-midi
ournées d'absence pour form. Jombre de protocoles d'accord ur plus d'informations sur de des informations de Coordonnées de la Nom: Prénom: Fonction: Numéro de téléphone: Adresse Email: Adresse postale Adresse:	s (avec seuil co r cet écran, co la collectivi	accordées aux foncti omplémentaire) <i>diguer sur le bouto</i> té	onnaires : n Aide Aide	Horai Lundi Mardi Mercri Jeudi Vendr	Annuler < Pré ires de présence — :	cédent Suivant Après-midi Après-midi Après-midi Après-midi Après-midi Après-midi
ournées d'absence pour form. Jombre de protocoles d'accord ur plus d'informations sur je des informations de Coordonnées de la Nom: Prénom: Fonction: Numéro de téléphone: Numéro de fax: Adresse Email: Adresse postale Adresse: Complément adresse:	s (avec seuil co r cet écran, co la collectivi	accordées aux foncti omplémentaire) liguer sur le bouto té	onnaires : n Aide Aide	Horai Lundi Mardi Mercri Jeudi Vendr	Annuler < Pré ires de présence — :	cédent Suivant Après-midi Après-midi Après-midi Après-midi Après-midi Après-midi
nournées d'absence pour form. Nombre de protocoles d'accord nur plus d'informations sur ie des informations de Coordonnées de la Nom: Prénom: Fonction: Numéro de téléphone: Adresse Email: Adresse postale Adresse:	s (avec seuil co r cet écran, co la collectivi	accordées aux foncti omplémentaire) <i>diguer sur le bouto</i> té	onnaires : n Aide Aide	Horai Lundi Mardi Mercri Jeudi Vendr	Annuler < Pré ires de présence — :	cédent Suivant Après-midi Après-midi Après-midi Après-midi Après-midi Après-midi

Annexe 2. Saisie agent par agent, données « agents »

Ces données vous sont communiquées à titre indicatif, car le bilan social 2011 est dynamique : suivant le type d'agent (titulaires, non titulaire...) les questions posées peuvent varier.

